



**ACTION DE FORMATION RECYCLAGE**  
**CONDUCTEUR ET SURVEILLANT DE PEMP CONFORME A LA R486**  
**CATEGORIES A ET B**

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

A l'issue de cette formation le stagiaire doit :

- Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux élévateurs de personnel à nacelle conformément à l'article R 4323-55 du Code de Travail.
- Pouvoir obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) aux élévateurs de personnel à nacelle afin de recevoir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, (ART R 5323-56 du Code du travail) conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R 486 de la CNAM.

**PUBLIC VISE :**

Toute personne amenée à conduire ou à surveiller une plate-forme élévatrice mobile de personne.

Accessible aux personnes en situation de handicap : S'adresser au référent handicap afin d'envisager des adaptations pédagogiques si nécessaire.

**PREREQUIS :**

Médicalement apte, avoir minimum 18 ans et maîtriser la langue française.

En cas de tests secs :

Tout conducteur doit avoir bénéficié d'une formation à la conduite dont la durée et le contenu doivent être adaptés compte tenu de son expérience pratique de la conduite et de la complexité de l'équipement de travail concerné. Cette formation est rendue obligatoire par l'article R.4323-55 du Code du travail. Ses modalités sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 2 décembre 1998 pris en application de cet article.

Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis en annexe 2 de la R486 de la CNAM.



### **MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Formation sur mesure organisée en intra ou en inter-entreprises pour un maximum de 6 stagiaires de même niveau.

- **Moyens pédagogiques :**
  - Séances de formation en salle, dossier technique remis aux stagiaires
  - Etudes de cas concrets, exposés théoriques
  - Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
  - Organisation par ateliers pédagogiques
- **Moyens d'encadrement :**
  - Formateurs qualifiés suivant disponibilités
  - Testeur suivant disponibilités, appartenant à un organisme certifié CACES
- **Moyens matériels :**
  - Salles de formations équipées
  - Vidéoprojecteur
  - Diaporama
  - Equipement de Protection Individuel (EPI)
  - Terrain ou aire d'évolution
  - Sols différents (goudron, ciment, dégradé)
  - 2 plateformes élévatrices de personnel de catégorie A et 2 de catégorie B

### **SUIVI ET EVALUATION DES ACQUIS :**

- **Evaluation**
  - Mise en situation pour évaluer les acquis en cours de formation
  - Questionnaire à choix multiples (QCM) (réussite à 70 % minimum)
  - Examen pratique de manipulation d'une PEMP (réussite à 70 % minimum)
  - Maximum 6 UT de tests pratiques par jour d'évaluation et par testeur
- **Suivi**
  - Attestation de présence individuelle et de réussite ou échec
  - Délivrance du CACES R486 catégories A et B



**CONTENU :**

- **Théorie**
  - Les obligations des constructeurs
  - Les obligations des employeurs et les responsabilités des constructeurs CIVILE/PENALE
  - Les catégories de machine
  - Les avantages et inconvénients de chaque catégorie
  - Les différents organes d'une PEMP
  - Les éléments d'adéquation
  - Les règles de stabilités et de mise en œuvre
  - Distance avec les câbles électriques
  - Les règles de conduite et de stationnement
  - Les organes de sécurités et de vérifications à effectuer
  - Procédures de secours
  - Les risques liés à l'utilisation d'une PEMP
  - Utilisation des EPI
  
- **Pratique**
  - Prise en poste sur l'appareil
  - Vérification des sécurités
  - Stabilisation (nacelles de catégorie 1A et 1B)
  - Manœuvre en mode translation (nacelles de catégorie 3A et 3B)
  - Procédure de sauvegarde
  - Fin de poste
  - Opération de maintenance de son ressort

**LIEU :**

En inter à 91170 VIRY CHATILLON ou en intra entreprise

**DUREE :**

2 jours (7 heures par jour) suivant la formule (théorie, pratique et examen CACES)

**PERIODE :**

A définir selon disponibilités

**COÛT :**

Suivant convention de formation

**RIS FORMATION**